

Sommaire

1 – Introduction

Notre diocèse voisin de Saint-Denis en France vient d'éditer un livret sur la question de la migration. Il nous a semblé judicieux, avec son autorisation, d'en reprendre une partie et de l'adapter aux réalités de notre diocèse de Versailles. Quand nous parlons de migrants, de réfugiés, des questions liées à l'immigration, de quoi parle-t-on ? Est-on sûr de connaître cette réalité ? Afin de sortir de nos préjugés et de nos idées fausses qui engendrent des peurs, vous trouverez ci-dessous des précisions qui permettent de mieux se situer et aussi, nous l'espérons, un changement de regard sur ceux qui frappent à notre porte, souvent par nécessité plus que par choix. Dans *Fratelli Tutti*, le pape François nous rappelle notre responsabilité de baptisé de se faire frère de celui qui m'est envoyé.

Bénédicte Bergeron
Responsable du Service pastorale des migrants et réfugiés

2 - Histoire de la migration en France

La migration humaine est un phénomène mondial qui a toujours existé. L'homme n'a cessé de quitter son territoire pour diverses raisons : nécessité alimentaire, guerres, esclavage, cataclysmes climatiques... Conquêtes, invasions, colonisations et traite négrière se sont succédées. À partir du XIXe siècle, les migrations internationales se sont amplifiées avec le départ de millions de migrants européens en direction des grands territoires peu peuplés : Amérique, Australie...

Le XXe siècle a été marqué par la multiplication des camps d'internement et par les exodes massifs dus aux deux guerres mondiales et à la décolonisation.

Depuis les années 2000, on assiste à une forte augmentation du nombre d'exilés à cause des guerres asymétriques (guerres entre groupes armés ou entre ces derniers et des États) et des énormes déséquilibres économiques, sociaux ou écologiques de la planète. On compte en 2017, près de 245 millions de migrants dans le monde dont 20 millions de réfugiés. Toutefois, si ces migrations ont progressé en volume, elles ne représentent, depuis 25 ans, que 3 % de la population mondiale.

En tout cas, même si les pays les plus riches, dont ceux d'Europe, accueillent cinq fois moins de réfugiés que des pays comme le Pakistan ou le Liban, les États d'Europe s'inquiètent de l'arrivée des migrants et se replient derrière leurs frontières. Les barrières destinées à limiter l'immigration clandestine et les trafics, voire l'infiltration d'éléments terroristes, se multiplient. Les migrants sont soumis à visas dans les deux tiers du monde, au nom du risque migratoire. L'Australie, pour sa part, très sélective dans sa politique migratoire, pratique le triage en mer : les candidats à l'asile, Africains et Asiatiques, sont conduits dans des centres de rétention des îles de Manus et Nauru qui sont la propriété de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ancienne colonie de l'Australie. Cette dernière a promis à la Papouasie argent et infrastructures en échange de l'accueil des migrants.

En France, l'immigration est devenue un objet d'étude historique depuis seulement une trentaine d'années. Le phénomène migratoire est devenu important dès le milieu du XIXe siècle et sous la IIIe République, la France est devenue en Europe, contrairement à ses voisins, une des premières terres d'immigration au monde.

(Voir [Histoire des migrations humaines – Gabriel Mas](#))

3 - Principales définitions

Migrant

Selon l'IOM (Organisation internationale pour les migrations)

Un « migrant » s'entend de toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale.

Dans l'ensemble, on estime que le nombre de migrants internationaux a augmenté ces cinquante dernières années. Selon les estimations, 281 millions de personnes vivaient dans un pays autre que leur pays de naissance en 2020, soit 128 millions de plus qu'en 1990 et plus de trois fois plus qu'en 1970.

Catégories de migrants

Les catégories sont extrêmement nombreuses. Si les statistiques de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) n'en distinguent généralement que sept (travailleurs, étudiants, réfugiés, migrants irréguliers, femmes et enfants migrants, migrants environnementaux), le droit français en connaît plusieurs dizaines.

Le tableau récapitulatif et synthétique des titres de séjour délivrés par la France que propose chaque année le ministère de l'Intérieur distingue ainsi à lui seul vingt catégories d'étrangers, regroupées en cinq grands ensembles (économique, familial, étudiant, humanitaire, divers).

Cette tendance à la multiplication des catégories, souvent ignorées d'un débat public focalisé sur la distinction "réfugié/non-réfugié", révèle la difficulté qu'éprouvent les autorités à saisir un phénomène migratoire mouvant, aux causes souvent multiples et délicates à cerner, mais qu'elles espèrent cependant pouvoir contrôler et encadrer.

Réfugié

Le statut de réfugié est reconnu par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) en application de l'article 1er A2 de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 qui stipule que : « le terme de réfugié s'applique à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ».

Demandeur d'asile

Personne demandant la reconnaissance de la qualité de réfugié qui bénéficie du droit de se maintenir provisoirement sur le territoire dans l'attente d'une décision de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides qui attribue ou non ce statut) et/ou de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile) sur sa demande de protection. En cas d'octroi du statut de réfugié, un titre de séjour lui est délivré. En cas de rejet, le demandeur a l'obligation de quitter le territoire à moins qu'il ne soit admis à y séjourner à un autre titre.

Étranger

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou

plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

Immigré

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Descendant d'immigrés

Personne née en France et ayant au moins un parent immigré. Il s'agit donc de descendance directe. Tous les enfants d'immigrés ne sont pas nécessairement des descendants d'immigrés : ils peuvent être eux-mêmes immigrés, par exemple s'ils ont migré avec leurs parents. L'origine géographique des descendants d'immigrés est déterminée par celle du parent immigré, s'il n'y en a qu'un. Si les deux parents sont immigrés, par convention, l'origine du père est choisie.

Déplacé

Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays – Personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État.

Droit du sang ou droit du sol

Le droit du sol (jus solis), détermine la nationalité d'après le lieu de naissance de l'individu ; il se distingue du droit du sang (jus sanguinis), lequel reconnaît la filiation comme critère de nationalité. Les États n'ont pas tous la même conception : l'Allemagne privilégie le droit du sang ; le Royaume-Uni, le droit du sol. En France, les deux droits coexistent, contrairement aux croyances répandues. En effet, un enfant né de parents français obtient, dès sa naissance, la nationalité française par filiation. Il s'agit du « droit du sang ». Pour les enfants nés en France de parents étrangers, c'est le « droit du sol » qui s'applique. L'enfant obtiendra donc la citoyenneté française à 18 ans, sous certaines conditions : posséder un certificat de naissance en France, résider en France et y avoir vécu durant au moins cinq ans depuis l'âge de 11 ans. Avant sa majorité, il peut acquérir la nationalité sur demande de ses parents (entre 13 et 16 ans), ou sur demande personnelle (entre 16 et 18 ans), avec des conditions de durée de résidence en France.

4 - Situation des migrants (Voir Encyclopédie Larousse – migrations humaines)
--

Situation administrative et juridique

Certains textes internationaux régissent différents aspects des migrations internationales. Ainsi, l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) s'appuie sur la Convention sur les travailleurs migrants (1949), sur deux Recommandations sur les travailleurs migrants (1949 et 1975), ainsi que sur la Convention sur les migrations dans des conditions abusives et la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants (1975). L'Assemblée générale des Nations unies, pour sa part,

a adopté en 1990 une Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

Les migrations internationales supposent le franchissement de nombreux obstacles administratifs pour obtenir les documents exigés. Il en résulte une autre distinction importante. Les travailleurs en position administrative régulière sont les plus nombreux en général. Les travailleurs sous contrat sont nombreux dans certains pays comme les émirats pétroliers du golfe Persique. Les travailleurs illégaux ou clandestins sont relativement nombreux aujourd'hui dans la mesure où les politiques restrictives ont multiplié les obstacles aux migrations. Il en existe en fait plusieurs types. Les clandestins sont ceux qui ont franchi illégalement la frontière ; il y en aurait ainsi plus d'un million aux États-Unis (les *wet backs*, ou « dos mouillés », Mexicains ainsi nommés car ils sont supposés avoir traversé le Rio Grande à la nage). Les illégaux sont ceux qui sont entrés comme touristes et qui prolongent indûment leur séjour ; c'est le cas de la majorité des étrangers n'ayant pas une situation régulière en France. Les illégaux sont aussi ceux qui prolongent leur séjour au-delà de la durée autorisée.

Durée des séjours

La durée est également un critère à prendre en considération pour définir une typologie complète des mouvements migratoires.

Les migrations de travailleurs saisonniers sont en recul. Elles ne durent pas plus de quelques mois et concernent le plus souvent des travailleurs agricoles comme ceux qui vont d'Espagne vers le midi de la France ou du Mexique vers le sud des États-Unis pour travailler dans les zones maraîchères ou fruitières.

Les migrations de travailleurs temporaires durent plus longtemps, quelques années en général, dans le cadre de contrats. C'est en particulier le cas pour les travaux publics. Le plus souvent, ce sont des hommes seuls.

Les migrations de longue durée, ou de durée indéterminée, sont les plus fréquentes. En Europe par exemple, les travailleurs étrangers restent souvent plus de dix ans dans le pays d'accueil ; parfois même, ils passent en exil une grande partie de leur vie active.

Les migrations sans esprit de retour, communes à l'époque où les voyages étaient longs et difficiles, tendent à disparaître. Elles subsistent encore dans certains cas, chez les jeunes décidés à faire leur vie en Amérique ou en Australie par exemple, ou quand interviennent des considérations idéologiques, comme dans le cas de l'émigration vers Israël.

Degré de qualification

Les migrations de travailleurs non qualifiés ou faiblement qualifiés, très caractéristiques des années 1950-1970, conservent encore une grande importance, mais elles sont en recul. Classiquement, elles concernent des migrants à faible niveau d'instruction, plutôt issus des régions rurales, fournissant à certains secteurs d'activité (agriculture, mines, industrie, bâtiment, travaux publics, services) une main-d'œuvre acceptant des tâches dures, ingrates et faiblement payées.

Les migrations de travailleurs qualifiés ne cessent de se développer depuis les années 1980. Elles concernent tous les secteurs d'activité et, de plus en plus, les activités tertiaires. Elles demandent un niveau d'instruction intermédiaire et offrent des emplois plus intéressants.

Les migrations de cadres et de personnes très qualifiées deviennent de plus en plus fréquentes, même si elles existent depuis plusieurs décennies. Elles se font pour la plupart des pays en développement vers les pays développés : on parle alors du *brain drain* (c'est-à-dire de l'exode des cerveaux). Les États-Unis en sont le principal bénéficiaire, mais le phénomène profite aussi à quelques pays européens. Ces migrations se font aussi des pays développés vers les pays du tiers-monde (médecins, ingénieurs,

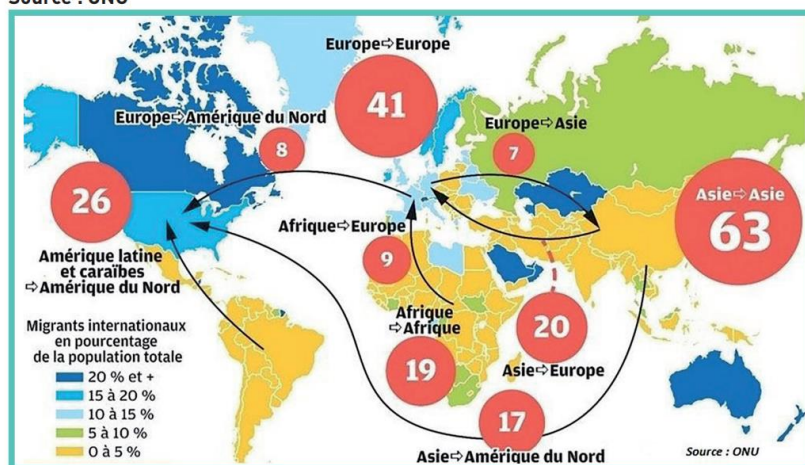
enseignants), souvent dans le cadre de programmes d'aide ou d'une expatriation liés à l'exercice d'activités économiques particulières (comme l'extraction du pétrole).

Les migrations d'entreprises ne cessent de se développer aussi depuis les années 1980. Le plus souvent, il s'agit d'indépendants se lançant dans des entreprises de petite taille, seuls ou avec une aide familiale. Ce sont surtout des commerçants travaillant dans le domaine alimentaire (restauration, épicerie).

5 - Immigration internationale

5.1 Les migrations internationales en 2017

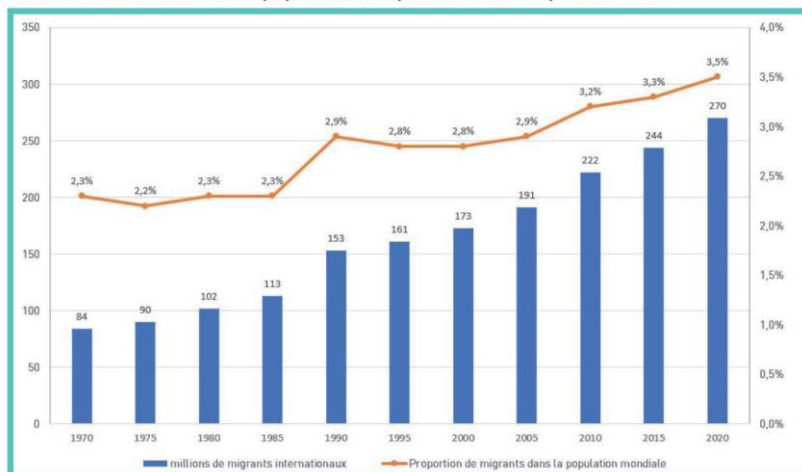
Source : ONU



Les principaux flux migratoires mondiaux sont avant tout intracontinentaux : la majorité des migrants asiatiques vont en Asie, les migrants européens vont principalement en Europe, de même pour les Américains et les Africains. La majeure partie des migrants s'installe dans un pays limitrophe au leur. Ainsi, 85 % des migrants sub-sahariens vont dans un pays du Sub-Sahara.

5.2 Proportion des migrants dans la population mondiale

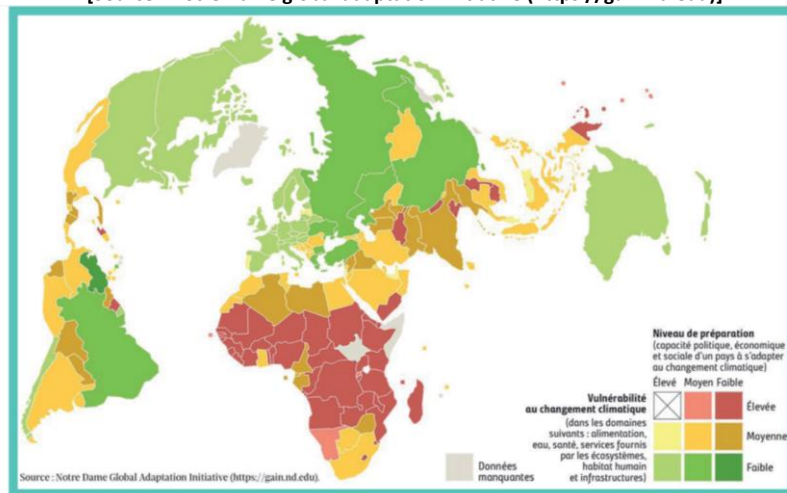
Source : ONU (division de la population), *Population facts*, septembre 2019.



Le nombre de migrants progresse dans le monde. Mais en proportion de l'évolution de la population mondiale, le taux de migrants demeure relativement stable (autour de 3 %).

5.3 Les migrants climatiques

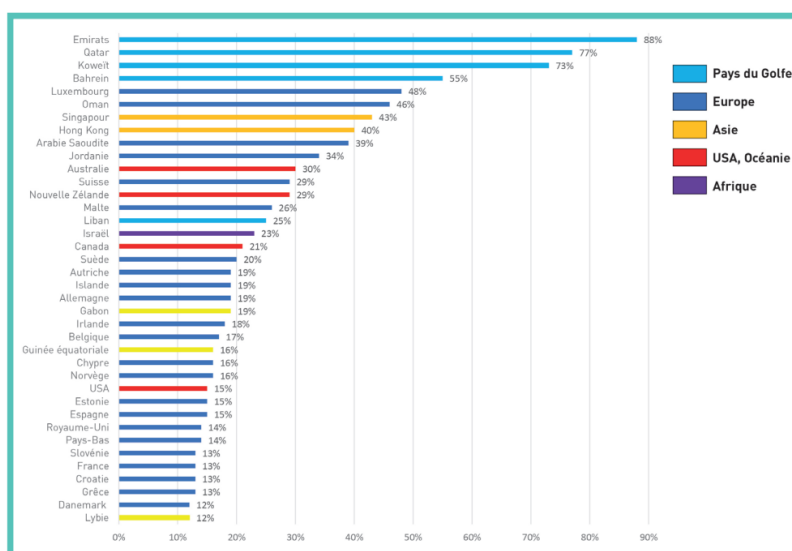
[Source : Notre Dame global adaptation initiative (<https://gain.nd.edu>)]



L'ONU indique que d'ici 2050, 250 millions de personnes seront touchées par le changement climatique. Mais toutes ces personnes ne vont pas émigrer, elles quitteront leur lieu de vie pour s'installer ailleurs mais dans leur pays d'origine. Seule une minorité émigrera. Les pays les plus pauvres sont les plus touchés par le XXXXXXXXX

5.4 Proportion d'immigrés dans les pays d'accueil

Estimation de l'ONU (immigré = résident né dans un autre pays)

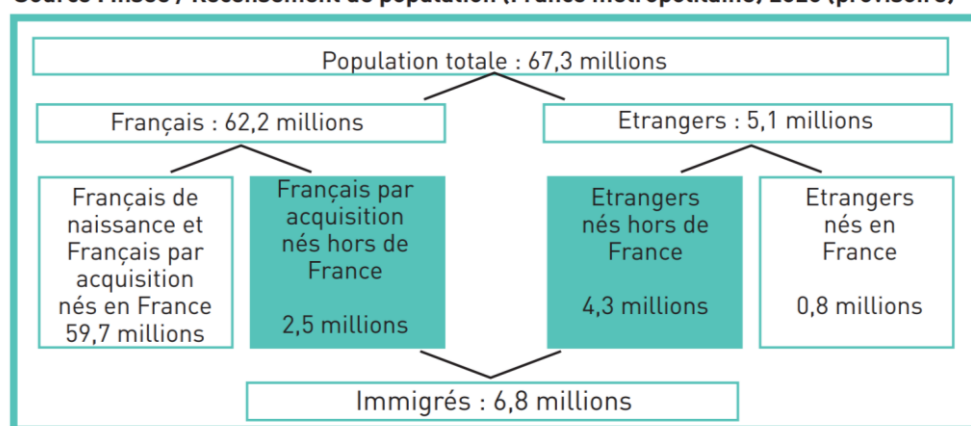


La France est le 15e pays d'Europe pour sa proportion d'immigrés au sein de sa population : 13 % selon l'ONU qui considère comme immigrés les Français nés à l'étranger, 10,2 % au sens de l'Insee. Comparer en valeur absolue le nombre d'immigrés entre pays n'a pas de sens : le nombre d'immigrés en France est supérieur à celui à Malte, mais il faut tenir compte de la population des pays. Ainsi, le taux d'immigrés à Malte est le double de celui de la France en proportion de leurs populations respectives.

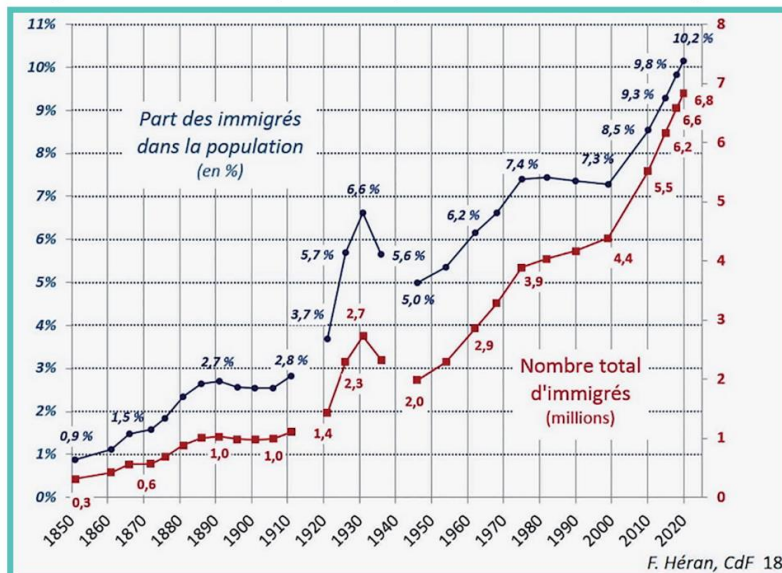
6 - Immigration en France et dans les Yvelines

6.1 Donnée du recensement de population

Source : Insee / Recensement de population (France métropolitaine) 2020 (provisoire)



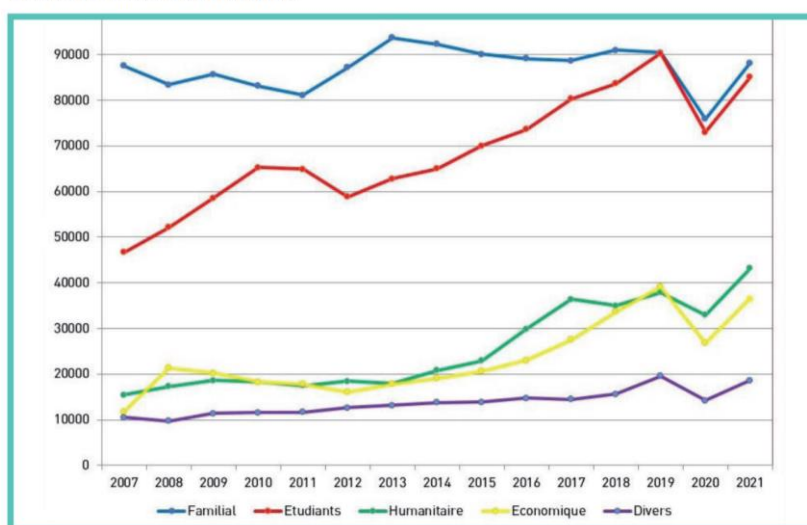
6.2 L'immigration en France sur la longue durée : un reflet de l'histoire économique et juridique du pays



La migration est un phénomène qui a toujours existé mais qui s'est accru avec le développement économique, le développement des transports et la mondialisation. Les grandes vagues de migrations ont été durant la seconde moitié du XIXe siècle avec l'industrialisation, l'entre-deux guerres avec la reconstruction stoppée par la crise de 1929 et la seconde Guerre mondiale, puis les Trente Glorieuses, stoppées par la crise du pétrole. L'immigration, qui était essentiellement économique, s'est transformée en immigration majoritairement familiale depuis les années 1970. Elle a été rejointe ces dernières années par une immigration estudiantine.

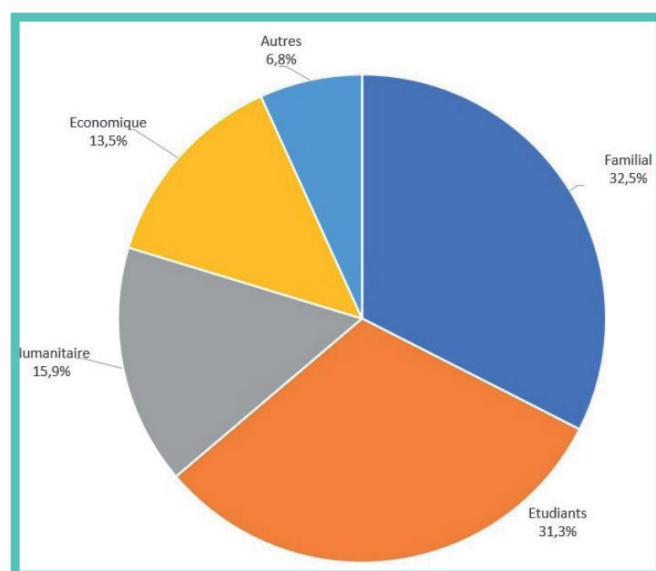
6.3 Délivrance des titres de séjour par motif

Source : Ministère de l'Intérieur



6.4 Répartition par motif des titres de séjour délivrés en 2021

Source : Ministère de l'Intérieur



6.5 Répartition géographique des immigrés en France métropolitaine (très inégale)

Les fortes disparités peuvent entraîner, dans certains départements voire dans certaines communes, des perceptions très différentes sur la question migratoire. Pour cette raison, il est impossible de généraliser ce que chacun peut constater dans son environnement proche.

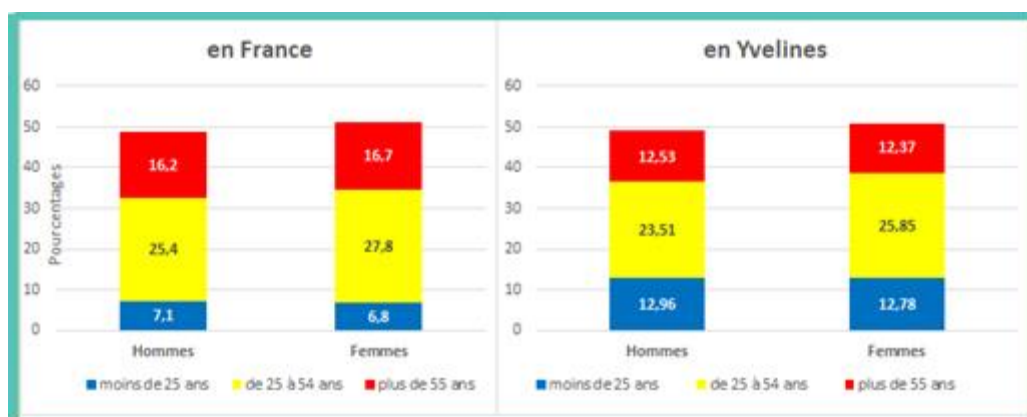
Seine-Saint-Denis	501 846	45,00%	Nièvre	10 797	1,20%
Paris	440 464		Haute-Saône	10 624	
Val-de-Marne	301 531		Indre	10 079	
Hauts-de-Seine	299 930		Meuse	8 881	
Val-d'Oise	247 435		Haute-Loire	8 076	
Rhône	236 796		Hautes-Alpes	8 028	
Bouches-du-Rhône	226 282		Haute-Marne	7 065	
Essonne	216 661		Creuse	5 979	
Yvelines	208 678		Lozère	3 888	
Seine-et-Marne	197 193		Cantal	3 579	

Les dix départements ayant le plus grand nombre d'immigrés regroupent 45 % du total des immigrés en Métropole.

Les dix départements ayant le plus faible nombre d'immigrés ne regroupent que 1,2 % du total des immigrés en Métropole.

6.6 Selon l'âge et le sexe (France et Yvelines)

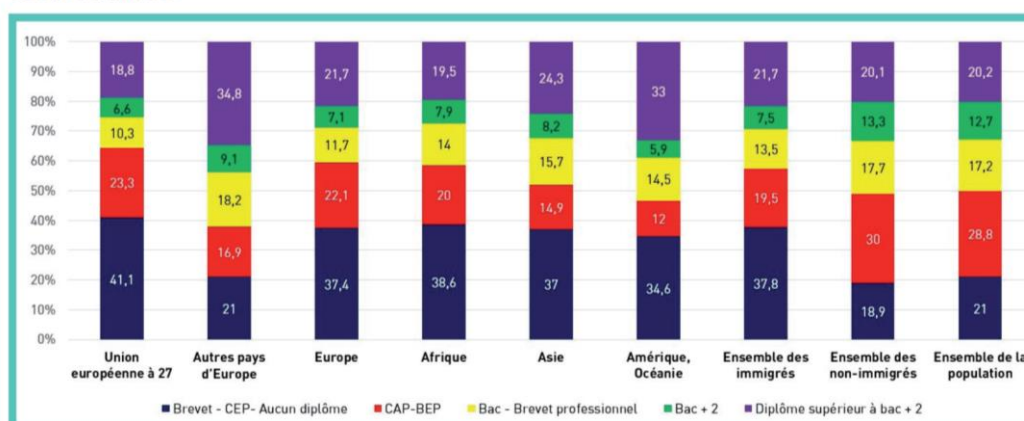
Source : Insee



Les immigrés en Yvelines, comme au niveau national, sont équitablement répartis entre les hommes (49%) et les femmes (51%). Ils sont principalement dans la tranche d'âge 25-54 ans (49,4% contre 53,2% au niveau national), c'est-à-dire celle en âge de travailler.

6.7 Qualification par origine géographique en 2018 (en %)

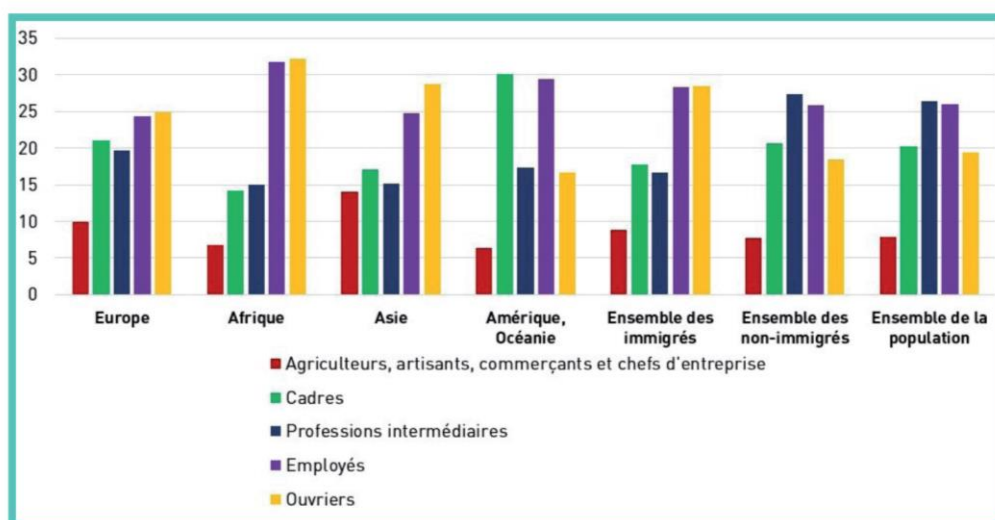
Source : Insee



Globalement, la part des immigrés les moins diplômés est le double de celle de l'ensemble des non immigrés. L'ensemble des immigrés a une part de diplômés supérieurs à Bac+2 légèrement plus importante que dans l'ensemble de la population non immigrée.

6.8 Catégories socioprofessionnelles par continent d'origine en 2020

Source : Insee



Alors que les cadres représentent 20,3 % de l'ensemble de la population, ils représentent 30,1 % des immigrés originaires d'Amérique et d'Océanie. Les ouvriers représentent 19,4 % de la population totale mais 32,2 % des immigrés originaires d'Afrique.

7 - Les immigrés, une chance pour la France

L'immigration dans les pays avancés peut accélérer la croissance

L'immigration a fait l'objet d'intenses débats politiques ces dernières années. Certes, la plupart des personnes ont une bonne perception des immigrants, mais il existe des idées fausses et des préoccupations. Par exemple, d'aucuns pensent que les immigrants constituent un fardeau pour l'économie.

Notre étude, qui figure *au chapitre 4 de l'édition d'avril 2020 des Perspectives de l'économie mondiale*, examine les retombées économiques de l'immigration sur les pays d'accueil et constate qu'en général, l'immigration améliore leur croissance économique et leur productivité.

Nous constatons que dans les pays avancés, les immigrants augmentent la production et la productivité à court et à moyen terme. Plus précisément, nous montrons qu'une augmentation de 1 point de pourcentage de l'afflux d'immigrants par rapport au total de la population active augmente la production d'environ 1 % à la cinquième année.

La raison en est que les travailleurs natifs et les travailleurs expatriés apportent au marché du travail des compétences variées, qui se complètent et accroissent la productivité. En outre, nos simulations montrent que même de légères augmentations de la productivité grâce à l'immigration ont un effet positif sur le revenu moyen des autochtones.

(Voir [FMI - Philipp Engler, Margaux MacDonald, Roberto Piazza et Galen Sher](#))

Les étrangers et la création d'entreprises

Alors que les étrangers représentent 6,7 % de la population, les étrangers participent à hauteur de 15 % dans la création d'entreprise en France. Les départements français dans lesquels la part de créateurs étrangers est élevée sont Paris (19 %), la Seine-Saint-Denis (5 %) et les Hauts-de-Seine (5 %).

D'après Victor Cazale, juillet 2021

Marché du travail : la parabole du partage du gâteau

« Étudier l'impact de l'immigration sur le marché du travail, en particulier sur les opportunités d'emploi des natifs, revient pour beaucoup à se poser la question du partage d'un gâteau.

Cependant le marché du travail n'est pas un gâteau et une parabole toute simple permet de le comprendre. Imaginons que vous organisiez un goûter d'anniversaire pour votre enfant. Une fois la liste des invités arrêtée, vous confectionnez (ou achetez) en conséquence le nombre de gâteaux nécessaires. Bien évidemment, si votre enfant invite à la dernière minute, quelques amis supplémentaires, ceux-ci auront à se partager les gâteaux initialement prévus. Sauf que quelques-uns des derniers invités pourront poliment arriver en apportant quelques friandises, tartes, crêpes, de telle sorte qu'au final, chaque enfant présent mangera tout autant que si aucun invité supplémentaire n'était venu et se régalerait même peut-être davantage du fait de la plus grande variété de mets proposés. Finalement, se poser la question de l'impact de l'immigration sur le chômage d'une région ou d'un pays revient à se demander si les migrants modifient ou non la taille du gâteau (vous l'aurez compris, il est question ici du marché du travail). (...)

En conclusion, nous pouvons dire que les immigrés en France, comme dans un certain nombre d'autres pays européens, sont surreprésentés parmi les bénéficiaires des aides sociales. Cette surreprésentation s'explique principalement par leurs caractéristiques socio-économiques (niveau de qualification, âge, sexe, nombre d'enfants, etc.) à l'exception des allocations chômage et du revenu minimum où un effet propre au statut d'immigré persiste (à caractéristiques identiques, ils ont davantage recours à ces deux types d'aides que les natifs). Néanmoins, les études statiques et dynamiques cherchant à évaluer l'impact de la population immigrée sur les finances publiques mettent en évidence un impact positif mais modéré qui s'explique essentiellement par le fait que cette population est plus jeune que les natifs et donc concentrée dans les tranches. »

Xavier Chojnicki et Lionel Ragot, On entend dire que... l'immigration coûte cher à la France. Qu'en pensent les économistes ? Eyrolles, 2012.

Grâce aux immigrés, nos entreprises sont plus compétitives

Ils sont 1,3 million d'immigrés à occuper un emploi dont les Français ne veulent pas. Des pans entiers de l'économie dépendent d'eux.

Des pans entiers de notre économie sont dépendants de ces 1,3 million d'actifs nés étrangers à l'étranger, et occupant un emploi légal. S'ils restent nombreux dans les secteurs piliers des Trente Glorieuses en Ile-de-France, 73% d'entre eux travaillent dans les services aux entreprises (nettoyage, gardiennage, restauration, logistique) ou aux particuliers (aide aux malades, garde d'enfants). Eh non, ils ne viennent pas pour « manger le pain des Français ». « La plupart exercent dans des secteurs délaissés par les nationaux ou en pénurie de main-d'œuvre qualifiée, affirme Hippolyte d'Albis, professeur à la Sorbonne. Ils sont donc complémentaires, pas concurrents. » Ils ne tirent pas non plus les salaires vers le bas. « La rémunération des moins qualifiés est bloquée au Smic, rappelle El Mouhoub

Mouhoud, enseignant à Paris-Dauphine. En revanche, ils sont souvent contraints d'accepter du temps partiel et des horaires discontinus.

Réussites individuelles (Domaine industriel, médical, sportif, ...

Rien qu'en littérature, par exemple, se côtoient des gens comme Guillaume Apollinaire (né en Italie), Tahar Ben Jelloun (Maroc), Andrée Chedid (Egypte), Gao Xingjian (né en Chine, naturalisé en 1997 et prix Nobel de littérature en 2000), ou encore Milan Kundera (Tchécoslovaquie).

Mais tous les domaines figurent dans ce volumineux dictionnaire : arts et spectacles (Omar Sy et Jamel Debbouze à Trappes, Serge Gainsbourg, Yves Montand, Charles Aznavour, Pablo Picasso, Marc Chagall,...), politique (Léon Gambetta, Robert Schuman, Manuel Valls...), médias (Françoise Giroud, Christine Ockrent, Antoine Sfeir...), sport (Etienne Anelka au Chesnay, Raymond Kopa, Tony Parker, Abdellatif Benazzi, Nikola Karabatic...), économie (Marcel Bich, Mercedes Erra, Carlos Ghosn...), mode (Karl Lagerfeld, Pierre Cardin...), sciences (Marie Curie, Georges Charpak, Emile Paperniek...).

Voir article de [Nébia Bendjebbour](#)

Dictionnaire des étrangers qui ont fait la France, sous la direction de Pascal Ory avec la collaboration de Marie-Claude Blanc-Chaléard, Robert Laffont, coll.Bouquins.

Plus récemment, pour les amateurs de football, Kylian Mbappé, est né à Paris d'un père camerounais, ancien footballeur de niveau régional devenu entraîneur des moins de quinze ans à l'Association sportive de Bondy. Sa mère, bondynoise, d'origine algérienne, a été handballeuse dans ce même club.

Et aussi voir [Les réfugiés célèbres](#) (Office français de protection des réfugiés et apatrides)

9 - Associations de solidarité en lien avec les immigrés
--

[ACI](#) (Action catholique des milieux indépendants)

[Acte 78](#)

[AED](#) (Aide à l'Église en Détresse) : La mission de l'AED est triple : Informer sur la situation des chrétiens et l'état de la liberté religieuse dans le monde, Prier pour ceux qui souffrent, Agir, autrement dit, soutenir financièrement des projets, en lien avec l'Église locale.

[Amis78](#)

[AMY](#) (Réseau AMY)

[Apprentis d'Auteuil](#), fondation catholique qui accompagne plus de 30 000 jeunes et 6000 familles fragilisés. Elle soutient les jeunes en difficulté à travers des programmes d'accueil, d'éducation, de formation et d'insertion en France et à l'international.

[ASTI du Mantois](#)

[ATD Quart Monde](#) (Aide à toute détresse)

[Aurore](#)

[Bateau Je sers](#), paroisse fluviale

[CCFD - Terre Solidaire](#)

[Centre Huit](#)

[Cercles de silence](#) (Versailles et Mantes)

[Cimade](#)

[Cité Saint Yves](#)

[Conférence Saint Vincent de Paul](#) (CSVP) - SSV

[Croix Rouge - Délégation des Yvelines](#)

[Dom'asile](#)

[Eglise métisse](#)

[Emmaüs](#)

[Entraide Eglise protestante](#) – FEP - Versailles

[Fondatio France](#)

[JRS 78](#)

[LDH](#) (Ligue des droits de l'Homme)

[Le Rocher](#)

[Lève-toi et marche](#)

[Marie Madeleine](#)

[Œuvre d'Orient](#)

[Ordre de Malte](#)

[Pavillon bleu de Trappes](#)

[Secours Catholique](#)

[SOS Accueil Versailles](#)

10. La Bible et les migrants (d'après Église et Migrations – Conférence des évêques de France – 17 mai 2022)
--

Toute l'histoire sacrée est une histoire de migrations physiques, souvent forcées (l'exil du peuple d'Israël en Egypte ou à Babylone, l'exil de la Sainte Famille) ou de "migrations spirituelles" (Abraham, notre père dans la foi trouvera la terre promise en ayant la force et le courage de tout quitter et de partir vers une terre autre). Dans cette optique, la condition de migrant est le paradigme de la vie chrétienne, celle de ceux qui sont en marche vers Dieu, le sens de l'histoire.

Par l'expérience migratoire l'homme peut apprendre que la recherche de soi exige d'aller vers l'autre qui lui révélera son identité authentique. Toutes les recommandations de Dieu à son peuple l'invitent à ne jamais oublier que sa précédente expérience d'étranger est le point de repère pour juger de comportements envers les étrangers qui vivent avec les Israélites...

« *L'étranger qui réside avec vous sera pour vous comme un compatriote et tu l'aimeras comme toi-même car vous avez été étrangers au pays d'Égypte* » (Lévitique 19,34) devient ainsi une clé de lecture majeure pour toute cette partie consacrée à l'attitude envers les migrants et aux phénomènes migratoires dans la Bible.

Les Évangiles nous font découvrir Jésus de Nazareth comme un homme en chemin. Il parcourt les routes de Palestine, annonçant la Bonne Nouvelle du Royaume de Dieu. Son ministère est un ministère itinérant. Ceux qui le suivent, se mettent en route avec lui et deviennent à leur tour des itinérants.

Être en chemin rend vulnérable : « Le Fils de l'homme n'a pas d'endroit où reposer la tête. » (Mt 8, 20). Ou encore dans le prologue de Jean : « Il est venu chez lui, et les siens ne l'ont pas reçu. » (Jn 1, 11). Mais l'itinérance ouvre aussi à l'expérience de l'hospitalité : Jésus est accueilli dans la maison de Simon, le pharisien (Lc 7, 36 – 50), chez le publicain Lévi (Mc 2, 14.15), chez Marthe et Marie (Lc 10, 38-42) ... A son tour, Jésus donne « l'hospitalité » : pas en accueillant dans sa maison (qu'il n'a pas !), mais à travers sa capacité d'accueil de l'autre et son attitude vis-à-vis de l'étranger. L'un des premiers miracles, c'est la guérison du serviteur d'un centurion romain (Mt 8, 5-13). Jésus ose aborder une femme Samaritaine (Jn 4,7 ss.). Dans le pays des Geraséniens, il libère un homme possédé (Mc 5,1-20). Il propose un Samaritain étranger comme exemple d'amour du prochain (Lc 10, 29-37). Puis, il y a la rencontre de Jésus avec une femme « païenne, syro-phénicienne » (Mc 7, 24-30) : Jésus se laisse convaincre par le point de vue de l'autre, à savoir une païenne et une étrangère, qui le contraint à revoir sa propre logique !

Après sa résurrection Jésus apparaît comme un voyageur inconnu aux deux disciples qui s'en allaient vers Emmaüs ; c'est au moment où ils l'invitent à rester avec eux, quand il partage le pain, qu'ils le reconnaissent dans le convive qu'ils avaient invité. Le voyageur inconnu, l'étranger qui vient nous visiter et qu'on ne reconnaît pas, est une figure importante dans l'Évangile : « J'étais un étranger, et vous m'avez accueilli » (Mt 25, 35). Ou au contraire : « J'étais un étranger, et vous ne m'avez pas accueilli. » (Mt 25, 43). Le Fils de l'homme se cache dans ces rencontres toutes simples, réussies ou pas : avec les étrangers, les malades, les affamés, les prisonniers... Ainsi la rencontre avec l'autre peut-elle devenir chemin vers Dieu.

11. En conclusion, l'appel du pape François

11.1 Fratelli Tutti

Nous ne devons pas céder à la peur de l'Autre, mais au contraire aller à sa rencontre. Le pape François nous invite à œuvrer « *vers un nous toujours plus grand* », comme le dit le thème de la Journée mondiale du migrant et du réfugié de 2021. Dans son encyclique Fratelli tutti, il nous rappelle que nous sommes tous frères :

284. La violence fondamentaliste est parfois déclenchée, dans certains groupes de l'une ou l'autre religion, par l'imprudence de leurs responsables. Mais « le commandement de la paix est profondément inscrit dans les traditions religieuses que nous représentons. [...] Les chefs religieux sont appelés à être de véritables « personnes de dialogue », à œuvrer à la construction de la paix non comme des intermédiaires mais comme d'authentiques médiateurs. Les intermédiaires cherchent à faire des remises à toutes les parties dans le but d'en tirer un gain personnel. En revanche, le médiateur est celui qui ne garde rien pour lui, mais qui se dépense généreusement, jusqu'à se laisser consumer, en sachant que l'unique gain est celui de la paix. Chacun de nous est appelé à être un artisan de paix, qui unit au lieu de diviser, qui étouffe la haine au lieu de l'entretenir, qui ouvre des chemins de dialogue au lieu d'élever de nouveaux murs ».

285. Lors de cette rencontre fraternelle, dont je garde un heureux souvenir, le Grand Imam Ahmad Al-Tayyeb et moi-même avons déclaré « fermement que les religions n'incitent jamais à la guerre et ne sollicitent pas des sentiments de haine, d'hostilité, d'extrémisme, ni n'invitent à la violence ou à l'effusion de sang. Ces malheurs sont le fruit de la déviation des enseignements religieux, de l'usage politique des religions et aussi des interprétations de groupes d'hommes de religion qui ont abusé — à certaines phases de l'histoire — de l'influence du sentiment religieux sur les cœurs des hommes. [...] En effet, Dieu, le Tout- Puissant, n'a besoin d'être défendu par personne et ne veut pas que Son nom soit utilisé pour terroriser les gens ». C'est pourquoi je veux reprendre ici l'appel à la paix, à la justice et à la fraternité que nous avons fait ensemble :

« Au nom de Dieu qui a créé tous les êtres humains égaux en droits, en devoirs et en dignité, et les a appelés à coexister comme des frères entre eux, pour peupler la terre et y répandre les valeurs du bien, de la charité et de la paix.

Au nom de l'âme humaine innocente que Dieu a interdit de tuer, affirmant que quiconque tue une personne est comme s'il avait tué toute l'humanité et que quiconque en sauve une est comme s'il avait sauvé l'humanité entière.

Au nom des pauvres, des personnes dans la misère, dans le besoin et des exclus que Dieu a commandé de secourir comme un devoir demandé à tous les hommes et, d'une manière, particulière, à tout homme fortuné et aisé.

Au nom des orphelins, des veuves, des réfugiés et des exilés de leurs foyers et de leurs pays ; de toutes les victimes des guerres, des persécutions et des injustices ; des faibles, de ceux qui vivent dans la peur, des prisonniers de guerre et des torturés en toute partie du monde, sans aucune distinction.

Au nom des peuples qui ont perdu la sécurité, la paix et la coexistence commune, devenant victimes des destructions, des ruines et des guerres.

Au nom de la « fraternité humaine » qui embrasse tous les hommes, les unit et les rend égaux.

Au nom de cette fraternité déchirée par les politiques d'intégrisme et de division, et par les systèmes de profit effréné et par les tendances idéologiques haineuses, qui manipulent les actions et les destins des hommes.

Au nom de la liberté, que Dieu a donnée à tous les êtres humains, les créant libres et les distinguant par elle.

Au nom de la justice et de la miséricorde, fondements de la prospérité et pivots de la foi.

Au nom de toutes les personnes de bonne volonté, présentes dans toutes les régions de la terre.

Au nom de Dieu et de tout cela, [... nous déclarons] adopter la culture du dialogue comme chemin ; la collaboration commune comme conduite ; la connaissance réciproque comme méthode et critère ».

286. Dans ce cadre de réflexion sur la fraternité universelle, je me suis particulièrement senti stimulé par saint François d'Assise, et également par d'autres frères qui ne sont pas catholiques : Martin Luther King, Desmond Tutu, Mahatma Mohandas Gandhi et beaucoup d'autres encore. Mais je voudrais terminer en rappelant une autre personne à la foi profonde qui, grâce à son expérience intense de Dieu, a fait un cheminement de transformation jusqu'à se sentir le frère de tous les hommes et femmes. Il s'agit du bienheureux Charles de Foucauld.

287. Il a orienté le désir du don total de sa personne à Dieu vers l'identification avec les derniers, les abandonnés, au fond du désert africain. Il exprimait dans ce contexte son aspiration de sentir tout être humain comme un frère ou une sœur, et il demandait à un ami : « Priez Dieu pour que je sois vraiment le frère de toutes les âmes. Il voulait en définitive être « le frère universel ». Mais c'est seulement en s'identifiant avec les derniers qu'il est parvenu à devenir le frère de tous. Que Dieu inspire ce rêve à chacun d'entre nous. Amen !

Pape François, *encyclique Fratelli tutti*, 2020

11.2 La migration n'est pas une menace pour le christianisme

Le pape dénonçait déjà, dans son livre *Un temps pour changer* (décembre 2020 / Flammarion), : "La migration n'est pas une menace pour le christianisme, sauf dans l'esprit de ceux qui gagnent à prétendre qu'elle l'est. Défendre l'Evangile et ne pas accueillir les étrangers dans le besoin, ni affirmer leur humanité en tant qu'enfants de Dieu, c'est chercher à encourager une culture qui n'est chrétienne que de nom, vidée de tout ce qui la rend unique", dit François avec insistance notamment aux pays riches, avant tout l'Europe, sur l'accueil des migrants.

"Un des fantasmes du nationalisme dans les pays à majorité chrétienne est de défendre la 'civilisation chrétienne' contre des ennemis supposés, qu'il s'agisse de l'islam, des juifs, de l'Union européenne ou des Nations unies. Cette défense fait appel à ceux qui, souvent, ne sont plus religieux mais qui considèrent l'héritage de leur nation comme une sorte d'identité. Leurs craintes et leur perte d'identité ont augmenté alors que la fréquentation des églises a diminué", poursuit le pape.

Il insiste aussi sur la précarité des migrants qui vivent dans la promiscuité de camps insalubres en pleine pandémie du coronavirus, précisant que : "Les camps de réfugiés transforment les rêves d'une vie meilleure en chambres de torture", et plus loin que : "si la Covid entre dans un camp de réfugiés, cela peut créer une véritable catastrophe". [...] "La dignité de nos peuples exige des couloirs sûrs pour les migrants et les réfugiés afin qu'ils puissent se déplacer sans crainte des zones mortelles vers des zones plus sûres". [...]

Il n'hésita pas enfin à dire qu'"il est inacceptable de décourager l'immigration en laissant des centaines de migrants mourir lors de traversées maritimes périlleuses ou de périple dans le désert", en rappelant que les migrants "mal payés" constituent souvent la main-d'œuvre des sociétés les plus développées, tout en étant "dénigrés".

11.3 Message du pape François pour la 108^{ème} journée mondiale du Migrant et Réfugié 2022

[« Construire l'avenir avec les migrants et les réfugiés »](#)

11.4 Prière du pape François : « Vers un nous toujours plus grand »

Père saint et bien-aimé,
ton fils Jésus nous a enseigné
que dans le ciel une grande joie éclate
quand quelqu'un qui était perdu est retrouvé,
quand quelqu'un qui a été exclu, rejeté ou écarté
est accueilli de nouveau dans notre nous,
qui devient ainsi toujours plus grand.
Nous te demandons d'accorder à tous les disciples de Jésus
et à toutes les personnes de bonne volonté
la grâce de faire ta volonté dans le monde.
Bénis chaque geste d'accueil et d'assistance
qui place tous ceux qui sont en exil
dans le nous de ta communauté et de l'Eglise,
pour que notre terre puisse devenir, comme tu l'as créée,
la maison commune de tous les frères et sœurs.

Amen.